

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, GAY, MAILLER, PEYRAMAURE, CHABRELIE formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : ISASCA Françoise

Stéphane MERILLOU a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2016

Mise aux voix : le procès-verbal du 11 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 152 103,99 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 733 726.79 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 845 856.27 €

Résultat positif reporté : 39 974,51 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 238 465.37 €

Résultat de l'exercice : Déficit de 195 140.22 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 241 346.80 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 173 854.68 €

Besoins sur restes à réaliser : 43 325.15 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 127 648.10 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

BUDGET ANNEXE HALLE DES SPORTS

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 15 055.49 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 25 055.18 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 39 800 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 310.67 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 37 477.17 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 15700.17 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 12 102.53 €

Besoins sur restes à réaliser : 24 574 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 9 305.53 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 4 533.50 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 85 537.81 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 86 577.15 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 3 494.16 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 4 176.01 €

Résultat de l'exercice : déficit de 4 379.68 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 35 737.68 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 31 358 €

Restes à réaliser recettes : 24 920 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 24 716.33 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Mise aux voix de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

3. Affectation du résultat

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 152 103.99 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 238 465.37 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de 152 103.99 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

BUDGET HALLE DES SPORTS

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 9616.20 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 9305.53 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 9616.20 € de la manière suivante :

- Affectation de 9305.53 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)
- Report de 310.67 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 4 533.50 € et qu'il présente un déficit d'investissement de 4 176.01 € :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 4 533.50 € de la manière suivante :

- Affectation de 4 176.01 € en recette d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)
- Report de 357.49 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Mise aux voix de l'affectation du résultat : approuvé à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

4. Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	9.23 %	10.00 %
Taxe foncière bâti	24.39 %	24,39 %
Taxe foncière non bâti	99.97 %	98.00 %

5. Vote du budget primitif 2016

Vote du budget principal primitif 2016

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 854 369 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 647 927,84 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Vote du budget chaufferie bois 2016

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 90 100.49 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 61 534.01 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Vote du budget annexe halle des sports 2016

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 39 800 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 64 692.09 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

6. Aide financière pour les voyages scolaires

Pas de voyage scolaire au collège de Lanouaille : annulés à cause des attentats.

- Lycée Darnet SAINT YRIEIX : 1 élève de Lanouaille part en Italie et 1 élève à Dublin
Participation communale : 50 € par famille.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

7. Souscription des emprunts

Budget principal : financement des investissements 2015 et 2016

Vu les 3 propositions reçues,

Vu la proposition du Crédit Mutuel concernant un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 1,4 %
- Echéance annuelle constante 7438 €
- Frais de dossier : 100 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la proposition et contractualiser ce prêt.

Budget Halle des sports : financement des travaux de raccordement à la chaufferie et chauffage de la salle

Vu les 3 propositions reçues,

Vu la proposition du Crédit Mutuel concernant un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 21 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 1,4 %
- Echéance annuelle constante 1562 €
- Frais de dossier : 100 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la proposition et contractualiser ce prêt.

8. Demande de financement pour les aménagements annexes de l'église : rectification de la dépense subventionable

Vu le marché de travaux de Restauration de l'église comprenant la réfection de la couverture et des enduits intérieurs,

Considérant l'opportunité de réaliser quelques autres aménagements en cette période de chantier et de fermeture au public,

Considérant que les travaux suivants s'avèrent nécessaires :

- Electrification de l'horloge monumentale
- Révision des vitraux
- Remplacement de la sonorisation
- Eclairage du chœur et des chapelles
- Réfection du sol du chœur
- Restauration du tableau du christ
- Restauration du chemin de croix :

Le montant total HT des aménagements annexes est 31 088 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De faire réaliser les aménagements cités parallèlement aux travaux de restauration de l'église ;
- De solliciter l'aide financière :
 - du Département de la Dordogne par le biais du contrat d'objectif 2016 à hauteur de 30 % de la dépense ;
- D'adopter le Plan de financement suivant :
 - Montant des aménagements intérieurs annexes de l'église : 31 088 € HT
 - Recettes :
 - Département de la Dordogne : 9 326 €
 - Réserve parlementaire du Sénateur Bérit-Débat : 5 000 €
 - Autofinancement : 16 762 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

9. Révision des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

A compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction changent automatiquement.

Par principe, les indemnités du Maire sont fixées par la loi (il ne s'agit plus d'un maximum).

Pour les communes de 1000 habitants jusqu'à 3499, cette indemnité est fixée à 43 % de l'indice 1015.

Dans ces communes, à la demande du Maire, le Conseil municipal peut décider de diminuer cette indemnité.

- Le Maire propose que son indemnité soit versée à hauteur de 39 % de l'indice 1015
- Le Maire propose que l'indemnité des adjoints soit versée à hauteur de 12 % de l'indice 1015 (16,5 % maximum)

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

10. Versement d'un fonds de concours au SIAEP pour le financement de la fresque du château d'eau de Lanouaille

Vu le projet de réalisation d'une fresque sur le château d'eau de Lanouaille dont le maître d'ouvrage est le SIAEP de Payzac-Savignac-Lédrier,

Considérant que le devis avoisine les 12 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de financer 50 % de la réalisation HT au SIAEP par le biais d'un fonds de concours.